

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Commission thématique « Développement urbain »

Compte-rendu de la réunion du 7 février 2006 (14h30)

Ordre du jour :

- rappels sur le SAGE ;
- présentation du programme de travail ;
- présentation du scénario tendanciel au regard des thèmes traités dans la commission ;
- discussion sur les enjeux et les possibilités de faire varier le scénario tendanciel.

PRÉSENTS :

Monsieur Michel FORISSIER, maire de Meyzieu
Monsieur Jean-Claude CURTAT, adjoint au maire de Pusignan
Monsieur Michel LOEI, vice-président CCEL, adjoint au maire de Genas
Monsieur Jean CHAPGIER, Grand Lyon – Direction de l'Eau
Madame Isabelle SOARES, Grand Lyon – Direction de l'Eau
Madame Joëlle DIANI, Agence d'urbanisme
Monsieur Didier BOUILLLOT, Agence d'urbanisme
Madame Magalie CHANTEUR, Aéroport Lyon St Exupéry - CCIL
Monsieur Jean-Pierre FAYOLLE, Chambre d'Agriculture
Madame Marta PASUT-MOYNE, Chambre d'Agriculture
Monsieur Benoît BOUCHER, APORA
Monsieur Rémy PETIOT, CAEL
Monsieur Patrick CASTAING, EDF
Madame Cécile MARQUESTE, Agence de l'Eau RM&C
Madame Marjorie CLERC, Agence de l'Eau RM&C
Madame Marie-Pierre BRACHET, DRIRE
Monsieur Franck GOFFINONT, DDASS

Monsieur Guillaume BOUDIN, BURGEAP
Monsieur Gilles-Laurent RAYSSAC, RES PUBLICA
Madame Sophie DESVALLEES, RES PUBLICA
Monsieur Briec BOUGNOUX, REVERDY Associés
Madame Caroline BERSOT, Département du Rhône

Étaient excusés :

Monsieur Daniel CLAVEL, APORA
Monsieur Pierre RUDOLF, Association syndicale lotissement industriel Vénissieux-Corbas-St Priest
Madame Annick LARDIERE, DDE

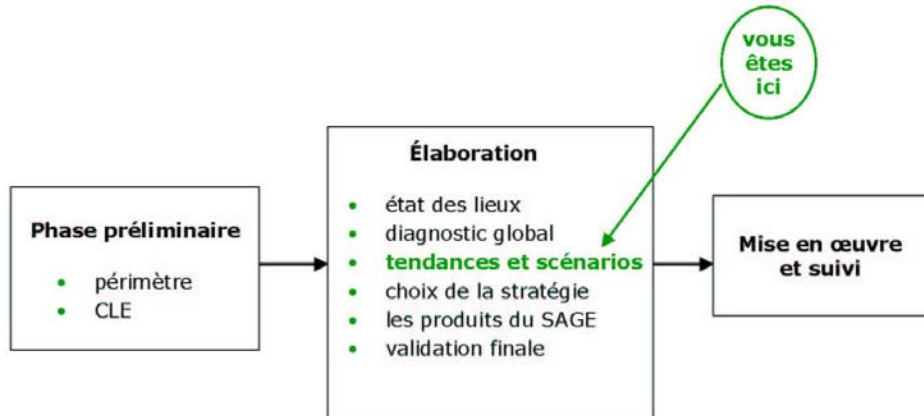
1) Quelques rappels sur le SAGE

SAGE = document de planification de la gestion de l'eau sur un territoire donné, en tenant compte des spécificités locales.

Objectif : équilibre durable entre protection/restauration des milieux naturels et satisfaction des usages.

La **CLE** (commission locale de l'eau), présidée par Raymond DURAND, organise et gère l'ensemble de la démarche SAGE. La structure porteuse de la démarche est le Département du Rhône. La phase d'élaboration du SAGE est cofinancée par l'Agence de l'eau RM&C, le Grand Lyon, le Département du Rhône.

Déroulement d'un SAGE :



Portée réglementaire du SAGE :

Une fois approuvé et diffusé, le SAGE est opposable à l'administration (État, collectivités locales et établissements publics) mais pas aux tiers qui ne sont donc affectés par le SAGE que par ricochet, via les décisions de l'administration.

La loi du 6 avril 04 prévoit que les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) doivent être compatibles avec les objectifs définis par le SAGE. Si le SAGE est postérieur aux documents d'urbanisme, ceux-ci doivent être rendus compatibles dans un délai de 3 ans.

Quelques éléments de diagnostic :

- Périmètre du SAGE : 31 communes dont 5 en Isère.
- 3 nappes : nappe de l'Est lyonnais et ses 3 couloirs, nappe alluviale du Rhône à Miribel-Jonage, nappe de la molasse
- Milieux aquatiques superficiels : Ozon au sud, Miribel-Jonage et canal de Jonage au nord.
- Qualité des eaux souterraines de la nappe Est lyonnais :
Altération généralisée par nitrates + altération par les solvants chlorés (bruit de fond + teneurs plus marquées en aval des couloirs au niveau des ZI).
Qualité des eaux distribuées pour l'alimentation en eau potable (AEP) bonne, mais fréquentes pratiques de dilution par mélange d'eaux de différents points de captage raccordés entre eux. L'enjeu AEP est menacé pour plusieurs captages vis-à-vis des solvants chlorés ou des nitrates. Difficultés de protéger durablement les captages face aux pressions anthropiques.
- Quantité des eaux souterraines de la nappe Est lyonnais :
Sur 10 ans, pas de dynamique significative (à la hausse ou à la baisse) à l'échelle pluriannuelle. En revanche, à l'échelle annuelle, l'évolution entre recharge hivernale et étiages estivaux est très accentuée pour les couloirs de Meyzieu et amont Heyrieux (influence forte des prélèvements agricoles estivaux). Des difficultés peuvent être pressenties à court terme si la demande en eau continue d'augmenter.
- Nappe de la molasse : réservoir important, actuellement encore peu exploité (l'exploitation concerne des usages dits peu nobles). Sa qualité est bonne mais on observe des phénomènes de mélange entre nappe de l'Est lyonnais et nappe de la molasse. Aquifère peu réalimenté. Quantification encore incertaine des échanges entre les 2 nappes.

- Eaux superficielles :
Ozon de qualité altérée, zones humides jusqu'alors peu considérées (marais de l'Ozon), secteur aval sensible aux inondations.
Canal de Jonage de qualité peu connue + usage de production hydroélectrique. Nombreuses fonctions de l'île de Miribel-Jonage : réservoir AEP, zone d'écrêtement des crues du Rhône, patrimoine naturel, parc de loisirs.

3 grands objectifs pour l'élaboration du SAGE :

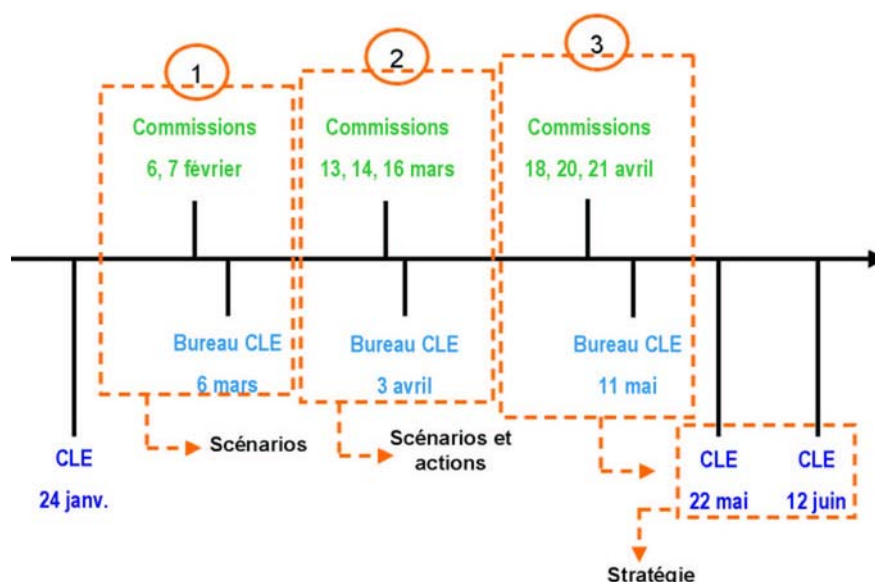
- la reconquête de la qualité des eaux souterraines,
- la gestion durable de la ressource en eau souterraine,
- la gestion des milieux aquatiques superficiels.

2) Programme de travail

Pour mener à bien le travail de construction des scénarios du SAGE, les débats sont organisés au sein de 4 commissions thématiques :

- connaissance de la ressource,
- sensibilisation des acteurs,
- développement urbain,
- avenir des espaces non urbanisés.

Le grand thème de l'alimentation en eau potable et autres usages de l'eau est traité transversalement dans les 4 commissions.



Après chaque session de réunions, le Bureau de CLE synthétise les éléments du débat, identifie les consensus et dissensus. Le Bureau du mois de mai permettra de fournir à la CLE tous les éléments nécessaires au choix de la stratégie du SAGE (en mai, ou juin si nécessaire).

Les thèmes de la commission « développement urbain » :

- comprendre l'impact de l'expansion urbaine et des projets futurs sur la ressource ;
- concilier protection de la ressource et activités urbaines et industrielles ;
- anticiper les difficultés ;
- fixer des règles et des limites ;
- contribuer aux réflexions du SCOT ;
- donner un cadre aux documents d'urbanisme.

Les questions et enjeux de la commission « développement urbain » :

- comment le développement urbain, industriel, des infrastructures de transport vont impacter la ressource en eau ? Les risques inondation et de ruissellement ?
- quelles zones de tensions et de conflits ?
- comment la demande en activités récréatives et de loisirs va-t-elle évoluer ?

- quels grands principes d'actions et de gestion de l'espace adopter (ceinture verte, réserves foncières, interdictions de certaines activités...) ?
- peut on concevoir un développement urbain et industriel respectueux de la ressource en eau (exemple : éco-ZI) ?
- que peut on attendre des actions en cours et des plans (SCOT et PLU) ?

3) Scénario tendanciel au regard des thèmes traités dans la commission

Le scénario tendanciel est une vision prospective probable de la situation des ressources en eau du territoire du SAGE à échéance d'environ 20 ans. Il a été accepté de façon consensuelle par la CLE. C'est un scénario de base, support de réflexions pour la CLE dans la détermination des scénarios, stratégie et actions du SAGE, en vue d'améliorer la situation tendancielle et d'atteindre un bon état qualitatif et quantitatif de l'eau.

Le scénario tendanciel a été évalué en croisant les facteurs anthropiques de pression (selon leur intensité actuelle) avec les tendances évolutives de qualité et de quantité des milieux aquatiques observées depuis 1995. Il a été décliné, selon les 3 grands objectifs du SAGE, sur 8 secteurs homogènes du territoire : cf. les **tableaux de synthèse** joints en annexe.

Les secteurs principalement concernés par les travaux de cette commission « développement urbain » sont :

- les secteurs 2, 4, 5, 7 ;
- la zone aéroportuaire du secteur 3.

4) Discussion

Le tableau ci-dessous indique les principaux facteurs de tendance à prendre en considération par la commission « développement urbain » (**CT3**) dans le cadre de ses réflexions.

- Comment peut-on empêcher les tendances évolutives négatives ?
- Comment peut-on améliorer l'état tendanciel lorsqu'il est mauvais ou médiocre ?
- Comment peut-on préserver les états satisfaisants ?

Facteurs de tendance	CT1	CT2	CT3	CT4	AEP
Objectif A – Qualité des eaux					
Agriculture	Concerne tous les facteurs	Concerne tous les facteurs		X	Thème transversal
Urbanisation et eaux usées			X		
Eaux pluviales			X		
Industries et artisans			X		
Activités tertiaires			X		
Infrastructures			X	X	
Carrières					
Objectif B – Gestion quantitative					
Prélèvements AEP	Concerne tous les facteurs	Concerne tous les facteurs	X	X	Thème transversal
Prélèvements industriels ou carrières			X	X	
Prélèvements agricoles				X	
Objectif C – Milieux aquatiques superficiels et inondations					
Zones urbanisées	Concerne tous les facteurs	Concerne tous les facteurs	X		Thème transversal
Zones économiques et loisirs			X	X	
Infrastructures			X	X	
Stations d'épuration			X		
Zones imperméabilisées			X		
Zones naturelles ou agricoles					

Interventions des participants

Documents d'aménagement

M. Petiot : quels liens entre SAGE et DTA ? La DTA laisse un flou vis-à-vis de la localisation et des besoins en infrastructures...

M. Forissier : en fait, la DTA est claire. La question à se poser désormais est celle du mode de réalisation de ces projets qui doit permettre la protection de l'eau, de l'air, le traitement des pollutions.

M. Loei : c'est le rôle du SCOT d'être plus précis que la DTA sur les choix d'occupation du sol.

M. Boudin : en effet, l'État oriente les grands aménagements, mais le SAGE peut imposer par exemple des règles de bonne gestion des eaux pluviales ou des risques accidentels.

Activités industrielles

M. Forissier : à l'origine, les ZI de ce territoire étaient prévues pour recevoir des grosses industries. Aujourd'hui, l'Est lyonnais n'a plus vocation à accueillir des activités très polluantes du fait de la mixité habitat/industrie. Les industries qui s'y développent sont moins dangereuses mais il faut néanmoins les maîtriser, surtout celles qui ne sont pas soumises à déclaration.

M. Boucher : par rapport au 1^{er} tableau de synthèse (cf. annexe), la pression réglementaire existante est suffisamment forte pour que, en terme de pollution chronique, on puisse se placer dans une situation de maintien de la qualité actuelle (couleur jaune) plutôt que de dégradation (couleur rouge)...

M. Boudin : la couleur rouge a été attribuée pour la raison suivante : quand une pollution d'origine accidentelle survient, elle peut générer une pollution chronique. C'est le cas pour une pollution aux solvants chlorés qu'on ne sait pas vraiment « soigner ». Ce n'est pas l'activité industrielle qui est source de pollution chronique, mais bien la pollution accidentelle d'origine.

Les activités industrielles ne sont pas toutes sources de pollution chronique. Les grandes activités (soumises à autorisation) sont bien contrôlées. Les industries soumises à simple déclaration, ou les activités artisanales situées en dessous du seuil de déclaration et utilisant des déchets toxiques, représentent un risque accidentel important.

M. Chapgier : il reste encore beaucoup à faire en matière de collecte des DTQD (déchets toxiques en quantité dispersée).

M. Loei : toutes les entreprises sont soumises à un contrôle de leur système électrique. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour leurs eaux usées ?

M. Chapgier : les gestionnaires de réseaux peuvent s'ils le souhaitent s'impliquer fortement dans le contrôle. Au Grand Lyon, tout raccord au réseau d'assainissement fait l'objet d'un conventionnement et dans ce cadre, des contrôles sont effectués par la collectivité et ses fermiers. C'est une pratique à encourager dans l'Est lyonnais. Par contre, pas de contrôle possible pour la filière eaux pluviales en plus de la difficulté à identifier des interlocuteurs dans ce domaine... Le SAGE doit combler cette lacune.

Mme Brachet : le SAGE pourrait préconiser qu'une commune qui installe une ZAC multi-activités sur son territoire prévoit les équipements nécessaires pour éviter les pollutions accidentelles : prétraitement, récupération des 1^{ères} eaux en cas d'incendie, etc.

M. Chapgier : les industriels s'engagent de plus en plus dans les certifications ISO. Les collectivités pourraient quant à elles privilégier le développement d'éco-ZI.

M. Forissier : il est important d'auto-responsabiliser les industriels (il existe en outre des systèmes de subventionnement)...

M. Petiot : envisager des mesures d'accompagnement des industriels pour maintenir un bon état environnemental des zones d'activités.

M. Boucher : les industriels sont déjà soumis à une grosse pression réglementaire pour réduire leurs prélèvements dans la nappe. Attention à ne pas leur rajouter trop de nouvelles contraintes...

Infrastructures

M. Forissier : les activités de type logistique ou parking sont à prendre particulièrement en considération. Voir le lavage des avions, ou le déverglaçage au glycol réalisé en pleine piste à l'aéroport.

Mme Chanteur : toutes les eaux de lavage sont récupérées et envoyées au réseau. Quant au glycol, il est prévu prochainement de l'utiliser en zone couverte.

M. Chappier : penser à porter attention aux aires de distribution de carburant des entreprises, très souvent non couvertes. Le SAGE peut donner des règles de gestion, simples et peu coûteuses (ex : un toit et un séparateur d'hydrocarbures).

M. Petiot : faut-il encourager les parkings semi-enterrés (à l'aéroport notamment) ?

M. Chappier : un ouvrage enterré réduit la zone non saturée (distance entre niveau du sol et niveau de la nappe). Mieux vaut laisser le maximum d'épaisseur de sous-sol qui permet aux bactéries de digérer efficacement les éventuels écoulements en provenance des voitures.

Mme Diani : en matière d'infrastructures, le SAGE doit aller au-delà des prescriptions qui se font actuellement de façon courante.

Quid des nombreux réseaux de pipelines qui parcourent le sous-sol de l'Est lyonnais ?

M. Petiot : on est en effet proche de la saturation dans ce domaine des pipelines...

M. Boudin : a priori, on ne connaît pas de projet d'extension ou de nouvelles infrastructures de ce type dans l'Est lyonnais.

M. Loei : à travers le SAGE, il conviendrait d'attribuer aux pipelines une durée de vie et de les remettre en conformité régulièrement.

M. Chappier : il faut prévoir la construction de plans de gestion, d'intervention, et améliorer la diffusion d'information, notamment en cas de crise.

Assainissement

Mme Soarès : en ce qui concerne la gestion des eaux pluviales sur les espaces routiers, l'étanchéité des ouvrages est garantie au niveau de la conception, mais le suivi de cette étanchéité est rarement assuré. Le SAGE pourrait imposer un suivi de ces ouvrages dans les zones à risques.

M. Chappier et Mme Brachet : il n'y a pas de règle générale relative à la conception des ouvrages de recueil des eaux pluviales. Dans certains cas, des ouvrages étanches s'imposent, dans d'autres cas, un ouvrage avec lit de sable est satisfaisant... Les techniques sont panachées en fonction du risque inondation, de la vulnérabilité du secteur, etc.

M. Boucher : il conviendrait de préciser les zones de circulation des produits à risque pour adapter les protections.

M. Petiot : le collecteur de l'Ozon draine 97% d'eaux parasites. Le SAGE doit se positionner sur la réhabilitation de ce collecteur.

M. Boudin : en cas de réhabilitation, attention aux risques induits d'inondation par remontée du niveau de la nappe.

Urbanisation, imperméabilisation

Mme Diani : le SAGE n'aurait-il pas un intérêt à réinterroger l'orientation de la zone des 4 Chênes ?

M. Loei : le SAGE et le SCOT peuvent conseiller, mais il faut quand même laisser aux élus le choix de ce qu'ils veulent mettre dans cette zone...

Mme Diani : l'idée, c'est d'accompagner cette décision, pas de la remettre en cause.

Mme Marqueste : la partie ouest du périmètre du SAGE s'urbanise ; après la 2^{ème} couronne, la 3^{ème} couronne... Combien de surfaces imperméabilisées SAGE et SCOT sont prêts à accepter ? Un équilibre est à trouver entre accueil de population et préservation de la nappe.

M. Bouillot : compte-tenu de l'état des lieux, des orientations vers des activités tertiaires qui nécessitent moins d'emprise, le SCOT s'interroge sur la reconsidération de certains sites : y en a-t-il qui pourraient retourner vers des vocations plus naturelles ?

Mme Diani : le SAGE doit affiner sa position sur certains sites très fragiles.

Mme Brachet : on pourrait laisser vivre et respirer le territoire et ne pas rajouter encore plus de surfaces urbanisées...

Mme Pasut-Moyne : comment construire cette logique dans le temps ? Quoi mettre dans les zones non remplies ?

M. Forissier : le bétonnage rend la vocation d'un terrain irréversible. Il faut lutter contre l'étalement des espaces économiques. En matière d'urbanisation, il faut densifier la ville sur la ville, et réserver de la zone agricole autour de l'aéroport.

M. Chappier : dans tous les secteurs en relation directe avec les captages AEP, l'intérêt est de privilégier l'agriculture plutôt que l'urbanisation.

M. Boucher : on peut travailler sur la manière dont les industriels vont s'implanter, et appréhender l'environnement au niveau des constructions.

M. Petiot : il est également temps d'arrêter de construire en zone inondable... En outre, l'urbanisation diffuse dans les balnes viennoises transforme l'écoulement naturel des eaux de pluie.

M. Bouillot : n'y a-t-il pas des secteurs d'extension résidentielle à reconsidérer du fait de leur positionnement par rapport à des infrastructures par exemple ?

Mme Diani : le concept de « V vert » n'est-il pas menacé par le développement résidentiel, notamment sa branche sud, dont la valeur paysagère est reconnue ?

M. Forissier : il faut confirmer ce « V vert » dans sa vocation d'origine.

M. Boudin : ce secteur du « V vert », situé en amont des champs captants de Crépieux-Charmy, présente déjà des problèmes qualitatifs au niveau des eaux souterraines. D'un point de vue technique, le SAGE a tout intérêt à préserver le « V vert » pour améliorer la situation ou au moins éviter une aggravation. Le SAGE peut affirmer la fonction paysagère du « V vert » mais aussi souligner son rôle dans la protection des eaux souterraines.

Alimentation en eau potable

M. Goffinont : a-t-on connaissance de l'étanchéité des réseaux d'eau potable ?

M. Chappier : il existe des mesures de rendement. Leur suivi est assez malaisé car l'eau du réseau est utilisée à d'autres fins que l'AEP pure (lavage des rues, citernes, vols d'eau...). Sur le Grand Lyon, ce rendement est d'environ 80%, ce qui est considéré comme raisonnable pour une grosse agglomération. Les équipements de l'Est lyonnais sont dans l'ensemble assez récents. Il faut dans tous les cas garder à l'esprit qu'un réseau neuf est déjà un réseau qui fuit.

A partir de ces réflexions, le bureau d'étude BURGEAP projettera des actions plus ou moins ambitieuses, qui seront croisées avec les thématiques des 3 autres commissions.

Restent toutefois 2 domaines à approfondir au cours de la prochaine réunion :

- l'assainissement pluvial (quelles règles de gestion et suivi des bassins d'infiltration ?),
- les prélèvements dans la molasse.

PROCHAINES REUNIONS
(Salle du Conseil de la Mairie de Meyzieu) :
Mardi 14 mars à 9h30
Jeudi 20 avril à 19h00

~~~~~

Le site Internet du SAGE de l'Est Lyonnais, pour retrouver les compte-rendus et l'échéancier des réunions, le carnet d'adresses, etc :

**[www.rhone.fr](http://www.rhone.fr)**  
**rubrique : Développement local / L'environnement / SAGE Est Lyonnais**

**ANNEXES :**

Liste d'émargement  
Tableaux de synthèse du scénario tendanciel